



## Promesse d'emplois non retenue

Par **Arthur**, le **15/05/2009** à **13:46**

Bonjour,

Je suis en formation de ME deuxième année . Je travail dans une structure de type ITEP convention 66.

Il y a un an plusieurs collègues sont partis pour d'autres postes. Etant en formation je voyais que les places libérées pourraient être une opportunité de proposer à mon directeur de me changer le contrat , d'un contrat de professionnalisation passer en contrat en cours d'emploi afin d'assurer ma place le temps de finir ma formation.

J'avais sollicité le directeur et le chef de service par courrier. Ils m'avaient reçu. Ils m'ont dit qu'ils ne pouvaient pas répondre à ma requête pour des questions d'organisation lors de mes regroupements en formation par contre ils m'ont proposé d'embaucher une personne en CDD pour un an ainsi à l'issue de ma formation j'aurais mon poste.

Le problème est que la personne a été employée mais en CDI donc il ne reste pas de place libre. J'en ai parlé à mon chef de service de manière informelle et il me répond qu'ils n'ont pas le droit d'embaucher en CDD sur un an. Est-il vrai ? sinon comment je peux me défendre?

Merci beaucoup